

Description de la table L_ACCES_DSA_P_074

Nom original de la table :	(si fournie par un partenaire extérieur) :
Emplacement :	CULTURE_SOCIETE_SERVICE\N_TOURISME
Libellé court :	Point d'accès au domaine skiable alpin
Type d'objets :	point
Système de projection :	Lambert I93
Échelle d'utilisation maximale :	1 / 1 000
Échelle d'utilisation minimale :	1 / 600 000
Emprise :	Inter – départementale (Haute-Savoie + 1 partie de la Savoie)
Références temporelles :	Date de création : 2008
	Fréquence de mise à jour : tous les ans
	Date de dernière mise à jour : septembre 2018
	Actualité : janvier 2018
Définition :	Lieu où les clients peuvent pénétrer sur le domaine skiable, depuis une zone d'hébergement ou un parking
Sélection :	Tous les points donnant accès aux domaines skiabls alpins de Haute-Savoie sont représentés.
Référentiel utilisé en saisie :	BD ORTHO©, images satellites SPOT
Échelle de saisie :	1 / 1 000
Mode d'obtention :	Les points d'accès aux domaines skiabls ont été numérisées à l'écran en utilisant en fond la BD ORTHO© et les images satellites SPOT
Fournisseur :	
Droits et restrictions d'usage :	- Aucune restriction ne s'applique. - Mention à faire figurer sur toute représentation des données ; « Points d'accès aux domaines skiabls alpins de Haute-Savoie - DDT 74 – données janvier 2018 »
Dernière date de mise à jour de la présente fiche de métadonnées :	05/09/18 JP VINCENT
Commentaires :	

Attributs				
Nom	Définition	Valeurs possibles	Unité de mesure	Type informatique
ID_ACCESDS	Identifiant du point d'accès au domaine skiable Cet identifiant est unique pour chaque point d'accès. Attribué par la DDT 74, il est stable d'une édition à l'autre			entier
ALTITUDE	altitude du point d'accès		m	entier
DEBIT_DEP	Σ des débits des remontées mécaniques diffusantes <small>(cf. définition d'une remontée mécanique diffusante dans la description de la table L_REMONTEE_MECANIQUE_L_074)</small>		skieur par heure	entier
NB_PARKING	capacité de stationnement des parkings skieurs aménagés au niveau du point d'accès ou à proximité (nombre estimé en appliquant un ratio de 25 m ² par véhicule à l'emprise au sol du parking)		place de stationnement	entier

Attributs				
Nom	Définition	Valeurs possibles	Unité de mesure	Type informatique
TYPOLOGIE_ETAT_0	<p>Typologie utilisée pour faciliter l'analyse du fonctionnement des domaines skiables.</p> <p>Les points d'accès sont classés en fonction de la garantie d'enneigement offerte aux skieurs, compte tenu des équipements (remontée mécanique de type « ascenseur », neige de culture...) mis en place pour faire face aux aléas d'enneigement que l'on connaît aujourd'hui .</p> <p><i>(ce classement repose sur la notion de limite de « l'enneigement naturel garanti », définie de manière empirique -à dire d'expert- en partant de l'hypothèse que l'ensemble des massifs Haut-Savoyards présentent un caractère homogène d'un point de vue climatique et nivologique. Elle est fixée à 1 500 mètres d'altitude en versant nord. Cette limite fluctue au gré des orientations (N, E, SE, S, SO, O) et remonte jusqu'à 1 800 mètres en versant exposé plein sud. En dessous de cette limite, on considère que l'enneigement est aléatoire et peut faire défaut en début et fin de saison touristique voire même en plein hiver. Au dessus, l'enneigement est « garanti » : les exploitants de remontées mécaniques et les skieurs peuvent compter d'une année à l'autre sur une couverture de neige suffisante de mi-décembre à mi-avril avec une probabilité proche de 1).</i></p>	<p>1 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct « ski au pied »</p> <p>2 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct par « ascenseur » (« ascenseur » : téléporté utilisable à la montée et à la descente).</p> <p>3 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect sécurisé par une installation de production de neige (accès / retour indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>4 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect et non sécurisé par une installation de production de neige (accès indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>5 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti</p> <p>6 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti, mais piste enneigée artificiellement sur toute sa longueur</p>		entier
TYPOLOGIE_HYP_1DEG	<p>Typologie utilisée pour faciliter l'analyse prospective du fonctionnement des domaines skiables.</p> <p>Les points d'accès sont classés en fonction de la garantie d'enneigement offerte aux skieurs dans l'hypothèse où la température augmenterait de 1°C (soit une élévation de 150 m en altitude de la limite de « l'enneigement naturel garanti »), et sans mesures d'adaptation supplémentaires (remontée mécanique de type « ascenseur », neige de culture...).</p>	<p>1 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct « ski au pied »</p> <p>2 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct par « ascenseur » (« ascenseur » : téléporté utilisable à la montée et à la descente).</p> <p>3 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect sécurisé par une installation de production de neige (accès / retour indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>4 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect et non sécurisé par une installation de production de neige (accès indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>5 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti</p> <p>6 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti, mais piste enneigée artificiellement sur toute sa longueur</p>		entier
TYPOLOGIE_HYP_2DEG	<p>Typologie utilisée pour faciliter l'analyse prospective du fonctionnement des domaines skiables.</p> <p>Les points d'accès sont classés en fonction de la garantie d'enneigement offerte aux skieurs dans l'hypothèse où la température augmenterait de 2°C (soit une élévation de 300 m en altitude de la limite de « l'enneigement naturel garanti »), et sans mesures d'adaptation supplémentaires (remontée mécanique de type « ascenseur », neige de culture...).</p>	<p>1 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct « ski au pied »</p> <p>2 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct par « ascenseur » (« ascenseur » : téléporté utilisable à la montée et à la descente).</p> <p>3 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect sécurisé par une installation de production de neige (accès / retour indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p>		entier

Attributs				
Nom	Définition	Valeurs possibles	Unité de mesure	Type informatique
		<p>une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>4 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect et non sécurisé par une installation de production de neige (accès indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>5 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti</p> <p>6 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti, mais piste enneigée artificiellement sur toute sa longueur</p>		
TYPOLOGIE_HYP_4DEG	<p>Typologie utilisée pour faciliter l'analyse prospective du fonctionnement des domaines skiables.</p> <p>Les points d'accès sont classés en fonction de la garantie d'enneigement offerte aux skieurs dans l'hypothèse où la température augmenterait de 4°C (soit une élévation de 600 m en altitude de la limite de « l'enneigement naturel garanti »), et sans mesures d'adaptation supplémentaires (remontée mécanique de type « ascenseur », neige de culture...).</p>	<p>1 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct « ski au pied »</p> <p>2 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti direct par « ascenseur » (« ascenseur » : téléporté utilisable à la montée et à la descente).</p> <p>3 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect sécurisé par une installation de production de neige (accès / retour indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>4 : accès (retour) aux (depuis les) pistes bénéficiant d'un enneigement naturel garanti indirect et non sécurisé par une installation de production de neige (accès indirect : nécessitant l'utilisation d'un télésiège et/ou le passage sur une piste à enneigement naturel aléatoire).</p> <p>5 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti</p> <p>6 : aucun accès possible à une piste bénéficiant d'un enneigement naturel garanti, mais piste enneigée artificiellement sur toute sa longueur</p>		entier
ID_DS	<p>Identifiant du domaine skiable</p> <p>Cet identifiant est unique pour chaque domaine skiable alpin.</p> <p>Attribué par la DDT 74, il est stable d'une édition à l'autre de la base de données</p>			entier